

Voici quel était l'état des finances du pays au 13 mars 1933:

Billets du Dominion en circulation et or en réserve—	
Provinces..	\$ 27,591 83
Monnaie divisionnaire	1,281,175 86
\$1..	17,797,116 00
\$2..	12,300,136 50
\$4..	30 803 00
\$5..	5,035,130 00
\$50..	650 00
\$500..	2,491,500 00
\$1,000..	6,506,000 00
Billets de cours légal aux banques—	
\$1,000..	1,000 00
\$5,000..	8,430,000 00
\$50,000	121,800,000 00
	\$175,701,103 19

Il y avait donc en souffrance un total de \$175,701,103.19, en promesses de payer, sur demande, de la part du Dominion, comme il est indiqué sur chaque billet.

L'hon. M. MALCOLM: Le premier ministre veut-il bien faire état distinct des billets devant servir exclusivement au Trésor et de ceux destinés au numéraire en circulation?

Le très hon. M. BENNETT: J'y viendrai un peu plus tard.

Autorisation législative de l'émission	
Chap. 4, 1915..	\$ 26,000,000 00
Loi financière, S.r. de 1927, ch. 70..	41,944,000 00
Loi des billets du Dominion S.r. de 1927, ch. 41	107,757,103 19
	\$175,701,103 19

Sous le régime de notre loi de la monnaie les banques sont tenues d'avoir, en cours légal, une proportion donnée de leur actif liquide. Pour le moment je ne me rappelle pas au juste le chiffre de cette proportion. . .

M. SPENCE: Quarante p. 100.

Le très hon. M. BENNETT: Je croyais que c'était cinquante, mais mon honorable ami dit que c'est quarante. Voilà qui est compris dans ce que j'ai déjà noté:

Or détenu par le ministre des Finances—	
Contre les dépôts en banques d'épargne (10 p. 100 sur \$22,-335,022.24) en vertu de la loi des banques d'épargne.. \$	2,233,502 22
Contre les billets en conformité de la loi des billets du Dominion, S.r. de 1927..	70,257,103 19
Excédent dépassant ce qu'exige la loi..	91,222 41
	\$72,581,827 82

Voici les éléments qui constituent ce montant de \$70,257,103.19: Il y a d'abord 50 millions de dollars, à 25 c. par dollar; soit \$12,500,000. Ensuite si l'on déduit les 50 millions

du total arriéré, exclusion faite des sommes spéciales autorisées en vertu d'un statut, l'on a un reste de \$57,757,103.19, qui garantit une réserve égale jusqu'au dernier sou. Voilà donc un total de \$70,257,103.19 dont répond un avoir en or. Seulement il n'est pas déposé d'or en garantie des 68 millions, en chiffres ronds, émis en des circonstances identiques à celles notées par l'honorable représentant de Bruce-Nord (M. Malcolm), bien que ce ne soit pas en vue de la même fin que celle indiquée par mon honorable ami. Ces deniers ont servi en partie à faire des prêts et des avances aux compagnies de chemins de fer pendant la guerre et en partie ont été versés aux banques sous le régime de la loi financière; et ils ne reposent pas sur une provision d'or. Il y a donc au Canada en ce moment quelque 68 millions de dollars en monnaie qui ne reposent pas sur une provision de métal, qui n'ont pour toute garantie que notre promesse de payer. Nous en sommes là depuis le temps de la guerre; et c'est là une des raisons de nos difficultés, de la dépréciation de notre dollar à l'étranger. Cela, j'en parlerai tout à l'heure.

Tout honorable député qui veut lire l'histoire de l'or la trouvera à la bibliothèque dans un livre publié il y a quelque douze ans. Je n'entrerai pas dans cette question; je me contente de dire que l'or, étant le plus rare et le plus précieux des métaux, en raison de son poids et de son volume, a, du consentement universel, été adopté comme la mesure de la monnaie de papier. Sans en faire l'analyse, je crois que cela est juste. La pratique et la coutume ont déterminé la quantité d'or qu'il fallait à cette fin. Parlant d'une manière approximative l'on considère que 40 p. 100, comme l'a dit l'honorable député tantôt, constitue une provision convenable pour l'émission de la monnaie de papier. Toute la monnaie de papier émise,—on le constatera en regardant les billets mêmes,—dit que le Dominion du Canada promet de payer au porteur sur demande la valeur nominale du billet. Prenons un billet de \$100; il y est dit que quiconque présentera ce billet à un endroit déterminé recevra du pays \$100 en or. L'expérience du monde des banques a établi que, sans conteste, étant donné un mouvement normal du commerce et du change, les autorités centrales pourraient sans difficulté combler toute demande d'or. C'est pour cela précisément que la provision de métal ne répond pas dollar pour dollar à la valeur de la monnaie en circulation. Lorsque la monnaie circule et roule entre les mains des négociants, où elle joue son rôle normal, les négociants ne sont pas portés à demander de l'or sauf pour des fins spéciales, telles que l'emploi dans les arts, ou là où il faut effectuer des dépôts en matière